

Direction des Sports
JPB/FSM/SH/MLL

N°442/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'Association Juste Pour Elles d'une convention de mise à disposition temporaire de la salle omnisports du Complexe Sportif Christine Caron.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que l'association « Juste pour Elles » sollicite l'utilisation de la salle omnisports du complexe sportif Christine Caron pour la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques,

Considérant l'avis favorable de la municipalité de mettre à disposition de l'association « Juste pour Elles » la salle omnisports les 20 et 21 décembre 2022 et la nécessité de définir expressément les modalités d'occupation à titre précaire et révocable de l'équipement sportif ci-dessus désigné, par voie de convention.

DECIDE

- **De Signer** avec l'Association Juste Pour Elles, la convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal, jointe à la présente décision.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 8 décembre 2022.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **16 DEC. 2022**

Mis en ligne, le : **19 DEC. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services
Le Directeur Général Adjoint des Services

Corine TAILLER

Vincent BRYCHE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association "Juste Pour Elles" d'une convention de mise

Objet de l'acte : à disposition temporaire de la salle omnisports du complexe Sportif
Christine Caron.

.....

Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 16/12/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION442

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221208-2022DECISION442-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 442.pdf (99_AI-

095-219502770-20221208-2022DECISION442-AI-1-1_1.pdf)

